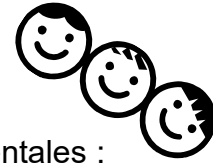


Nos règles de bonne conduite



L'école des Cimes s'appuie sur trois valeurs fondamentales :

ENGAGEMENT, DÉPASSEMENT, COLLABORATION

1. Je suis silencieux aux entrées et lors de mes déplacements dans l'école.
2. Je me déplace toujours calmement et en marchant dans l'école.
3. Je respecte les autres en paroles, en gestes et en attitudes.
4. Je respecte l'environnement : le matériel, le mobilier, les lieux et les aménagements en place.
5. J'agis de façon sécuritaire envers tous et pour moi-même.
6. Je porte le masque de procédure selon les règles et recommandations établies par la Direction de la santé publique.
7. Je porte une tenue vestimentaire appropriée.

Règles liées à la violence et l'intimidation / cyberintimidation

Toute action d'intimidation ou de violence est proscrite dans notre école, de même que dans le transport scolaire et les médias sociaux.

Dans notre *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*, différentes mesures et sanctions disciplinaires sont prévues.

Également, le code d'éthique pour l'utilisation des médias sociaux et du réseau informatique apparaît dans l'agenda ou il est fourni aux élèves. Vous devrez en prendre connaissance et le signer.

Protecteur de l'élève

En vertu des dispositions de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire retient les services d'un protecteur de l'élève responsable de soutenir les parents ou les élèves insatisfaits de la décision rendue à la suite du traitement d'une plainte déposée au centre de services scolaire. Il s'agit de M. Luc Lavoie.

Pour communiquer avec lui : 418 666-4666, poste 4682